



MA ROUEN

MA ROUEN : Mesures d'urgence

Ce jour, Le Mardi 06 Février 2024, une réunion a eu lieu entre la Cheffe d'établissement de la MA Rouen et l'ensemble des organisations syndicales afin de faire le point sur l'état de la structure de la maison d'arrêt de Rouen, notamment l'état de la toiture que le temps et les conditions météorologiques n'ont pas épargnés.

Madame la Cheffe d'établissement nous a expliqué que cet état des lieux préliminaire a été réalisé par le biais d'un drone qui a survolé l'établissement et qui a pu révéler 5 pignons de toitures particulièrement fragilisés et qui doivent faire l'objet de travaux en urgence dans le but de sécuriser les points sensibles. Lesdits points fragiles de la toiture se situent à la MAF, la jonction entre la division 2 et l'entrée du terrain de sport, la division 3 au niveau du quartier arrivant, l'entrée et le fond du quartier mineur.

Dans le cadre du principe de précaution et en attente d'une expertise visant à consolider ce constat préalable, la direction de l'établissement, en concertation avec la D.I et la DAP dans le cadre d'une réunion de crise, a décidé de prendre les mesures suivantes :

-En ce qui concerne la MAF, transfert de 7 détenues, suspension de la formation professionnelle « cuisine »

-Division 2, 12 cellules supplémentaires seront fermées, notamment les 3 dernières cellules paires et impaires au Rez-De-Chaussée et au 2^{ème} étage à proximité de l'entrée du sport, de ce fait, suspension de l'activité sportive et fermeture de l'espace socio-culturel.

-Division 3, Fermeture de cellules au quartier arrivant, quartier disciplinaire, suspension de la formation « Découverte des métiers du bâtiment » ainsi que la promenade division 3, sur ce point, les détenus de la division 3 auront un créneau de promenade sur la division 2.

-Quartier Mineur, fermeture et transfert des détenus actuellement affectés.

Ces mesures ont pour vocation d'assurer la sécurité des personnels, des intervenants et de la population pénale, l'objectif de la D.I étant d'évacuer les zones à risques. A ce sujet, un transfert de masse de la population pénale est prévu dans les jours à venir, avec l'appui du SNT, toujours dans l'optique de placer toute personne hors de danger.

Le résultat d'un diagnostic approfondi de l'état de la structure est prévu pour la fin du 1^{er} trimestre 2024, à ce titre, la direction de l'établissement ajustera les mesures préventives en conséquence. La D.I et la DAP sont conscientes de la situation et mettront tout en œuvre pour faire cesser cette crise.

Enfin, Madame la cheffe d'établissement rappelle que les personnels de la MA ROUEN ont su gérer avec professionnalisme et sans sur-incident, les mutations de cellule résultant de la fermeture de la moitié du 1^{er} étage de la division 2 et appelle aujourd'hui à la solidarité entre les personnels et au volontariat, tant pour la bonne marche de l'opération de transfèrement que pour la réorganisation interne de la MA ROUEN.

La volonté de la Direction de l'établissement est de maintenir le fonctionnement de la MA ROUEN, de ce fait et en dépit de la fermeture de l'espace socio-culturel, l'enseignement sera maintenu.

La Direction nous a également assuré qu'aucun personnel ne quittera la MA ROUEN et que tous les moyens humains seront déployés pour faire face à ces prochains mois qui s'annoncent « Difficiles ».

Ces mesures prendront fin lorsque les travaux seront achevés et que la sécurité de l'établissement en tout lieu sera garantie.

La CGT Pénitentiaire suivra avec le plus grand intérêt l'avancée des travaux de la MA ROUEN.

La CGT Pénitentiaire tiendra informé l'ensemble des personnels de l'évolution de notre établissement.

A Rouen, le 06 février 2024
Le Bureau Local CGT Pénitentiaire